RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-88**	**Objet : Tarifs municipaux 2026**

Date de la convocation : 09/10/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : ....., conseiller.e municipal.e

Secrétaire de séance : Daniel BOULAY, conseiller municipal

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal	**MEMBRES ABSENTS**	**Ayant donné procuration à**
MEMBRES PRÉSENTS	**MEMBRES ABSENTS**	**Ayant donné procuration à**
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
Jamal IDZIM		
	Matthieu LACOTTE	Claudie NUNES
Patrice COUVRAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUVRAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

Suite à la commission des finances 16 septembre 2025, Monsieur Pierre HERRAIZ, maire-adjoint aux finances, propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs des services municipaux pour 2026.

Services municipaux	**Unité**	**Tarifs 2026**
Intervention d'agents municipaux	heure	30€
Livraison des chaises et des tables prêtées par la municipalité aux habitants de St Gervais La Forêt	forfaitaire	30€
Droit de place : stationnement poids lourds pour vente occasionnelle	prestation	55€
Concession cimetière • de 15 ans • de 30 ans	 unité unité	 200€ 400€
Concession au columbarium de • 15 ans • 30 ans	 unité unité	 200€ 400€
Concession cavurne • 15 ans • 30 ans	 unité unité	 200€ 400€
Déplacement du policier	forfaitaire	30€

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251014-DEL2025-88-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal ;

- **Approuve les tarifs ci-dessus.**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 17/10/2025.

Publié le 17/10/2025.

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 14/10/2025
Le secrétaire de séance
Daniel BOULAY

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

Mairie de ST-GERVAIS-LA-FORET -(41)-

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251014-DEL2025-88-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025